



MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 février 2024



**DOSSIER N° 2024-07 : ADHESION AU DISPOSITIF BOURG-CENTRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le six février, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trois janvier, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19	VOTANTS : 19
<b>PRESENTS : 11</b>	MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mme BENALET Nadine - M. DAURE Nicolas - Mme DUTREICH Nicole - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mmes LAFARGUE Claudine - NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine.
<b>ABSENTS : 08</b>	M. BELMONTE José ayant donné procuration à Mme LAFARGUE C. M. BOST Romain ayant donné procuration à M. DAURE N. M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY J.-S. Mme CAPOUL Sabine ayant donné procuration à Mme PERONNET O. Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme NAUSSAC F. M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à Mme DUTREICH N. M. MARTINIE Laurent ayant donné procuration à M. FRONTEAU J. M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à M. BAÑULS C.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BAÑULS Cédric.

En mairie, le 15 janvier dernier, M. Le Maire a reçu M. SILLITTO, le DGS du Pays du Sud Toulousain, afin d'évoquer le dispositif bourg-centre. Ce dispositif piloté par la Région Occitanie est complémentaire de celui de villages d'avenir.

Il s'agit d'accompagner les petites communes dans leur développement et la valorisation de leur patrimoine. L'objectif est ainsi de bien déterminer les objectifs d'aménagement du bourg, de rénovation patrimoniale et de développement du village.

Une étude peut être financée avec des aides de la Région afin de bien structurer et prioriser les projets. Un dossier complet est à transmettre, en cas d'accord, de la commune à ce dispositif.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver le principe de l'adhésion de la commune du Fousseret à ce dispositif bourg-centre et de l'autoriser à déposer un dossier de demande en ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE  
A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

**ARTICLE 1** : L'adhésion de la commune du Fousseret au dispositif bourg-centre

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / Fax : 05 61 98 59 90 / [dgs@mairie-lefousseret.fr](mailto:dgs@mairie-lefousseret.fr)

ARTICLE 2 : D'autoriser M. Le Maire à déposer un dossier de demande en ce sens.

ARTICLE 3 : de transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 08 février 2024.

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE  
